



# **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2023**

## ***POLE OUEST***

### ***Service d'Accueil Familial***

*5, Rue Châtelain  
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon  
04 72 16 30 80*

*Directeur de secteur – Mr Jean Dominique BITTEL  
Directrice de pôle : Mme Corinne BRUNEL  
Cheffe de Service : Estelle POLLET*

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Mme SAURI LOPEZ Anna

# 1. Activité et personnel

## 1.1. Activité

Le service a réalisé **4 944 journées** pour un accordé de **4 599 journées**. Le service, au regard des sollicitations des MDM, avait proposé, au BP 2023, de porter la capacité du service à 14 places. Cette proposition a été acceptée mais en toute fin d'année, l'arrêté de tarification nous ayant été adressé le 29 décembre 2023.

L'accueil relais comptabilise 200 journées d'activité. Ce dispositif est un outil à préserver tant il permet de faire face à des situations de crise sans rupture en permettant une mise à distance du jeune concerné quelques jours voire quelques semaines.

## SUIVI DE L'ACTIVITE 2023

### 034 ACCUEIL FAMILIAL NOTRE DAME

CAPACITE D'ACCUEIL		Taux d'occupation		PRIX DE JOURNEE MOYEN		Tarif autre	
Nbr de places autorisées	Nbr jours d'ouvertures	Demandé	Accordé	Accordé		Tarif autre	
14	365	90%	4 599			0	
<p>Attention le nombre de places autorisées ne passe à 14 qu'à compter du mois de réception de l'arrêté de tarification soit pour le SAF, décembre 2023</p>							

  

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS				REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	2022	PJ 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	
Janvier	13		362	418	418	390	390	28	28	107%	43 856	119.18	49 817	49 817	46 480	46 480	3 337	3 337	107%	
Février	13		330	379	797	353	743	26	54	107%	39 980	119.18	45 169	94 986	42 071	88 551	3 099	6 436	107%	
Mars	14		356	407	1 204	391	1 134	16	70	106%	43 129	119.18	48 506	143 493	46 599	135 150	1 907	8 343	106%	
Avril	13		387	415	1 619	378	1 512	37	107	107%	46 885	119.18	49 460	192 952	45 050	180 200	4 410	12 752	107%	
Mai	13		392	419	2 038	391	1 903	28	135	107%	47 491	119.18	49 936	242 889	46 599	226 800	3 337	16 089	107%	
Juin	14		366	408	2 446	378	2 281	30	165	107%	43 111	119.18	48 625	291 514	45 050	271 850	3 575	19 665	107%	
Juillet	13		416	407	2 853	391	2 672	16	181	107%	49 001	119.18	48 506	340 021	46 599	318 449	1 907	21 572	107%	
Août	13		372	403	3 256	390	3 062	13	194	106%	43 818	119.18	48 030	388 050	46 480	364 929	1 549	23 121	106%	
Septembre	14		391	391	3 647	378	3 440	13	207	106%	46 056	119.18	46 599	434 649	45 050	409 979	1 549	24 670	106%	
Octobre	14		357	415	4 062	391	3 831	24	231	106%	42 051	119.18	49 460	484 109	46 599	456 579	2 860	27 531	106%	
Novembre	14		354	420	4 482	378	4 209	42	273	106%	41 698	261.05	109 641	593 750	98 677	555 255	10 964	38 495	107%	
Décembre	15		390	462	4 944	390	4 599	72	345	108%	45 938	261.05	120 605	714 355	101 810	657 065	18 796	57 290	109%	

## 1.2. Personnel

### Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0.30 ETP		
ADMINISTRATION	0.25 ETP		
EDUCATIF	0.50 ETP		1
SOIN	0.20 ETP		
Assistants familiaux	7.00 ETP		

Nous avons recruté une nouvelle assistante familiale avec un agrément de 2 places afin de porter la capacité du service à 14 places.

Face à la difficulté récurrente, depuis plusieurs années, de recruter un éducateur à temps partiel, nous avons opté pour embaucher un temps plein en CDD sur une partie de l'année.

Cette présence éducative à temps plein a eu un effet indéniable sur la qualité de l'accompagnement :

- Les enfants ont tous pu avoir des temps avec l'éducatrice en dehors des familles d'accueil.
- Les partenaires de l'ASE ont enfin eu un interlocuteur qui était à sa place.
- Les régulations éducatives de décodage sur le quotidien auprès des assistants familiaux ont pu se mettre en place.

Il est indispensable de pouvoir bénéficier d'un temps plein afin d'apporter le soutien attendu par les assistants familiaux dans l'accompagnement des enfants, la gestion de crises, les liens avec les parents... Ce poste participe ainsi à la fidélisation des assistants familiaux qui peuvent par moment se sentir isolés.

À ce jour, nous n'avons pas eu d'accord pour un temps plein, ce qui nous a contraints de ramener le poste à temps partiel et nous ramène à la situation que nous avons connue antérieurement, l'éducatrice, en poste désormais à mi-temps, nous ayant annoncé son prochain départ.

### Analyse de la pratique

L'équipe des Assistantes Familiales participe à des séances d'analyse de la pratique, à hauteur d'une séance de 2 heures par mois.

L'éducatrice participe à des séances d'analyse de la pratique avec ses pairs au service d'accueil familial de Montbrillant, à hauteur de 2 heures par mois.

### Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Karine Crouzet Assistante Familiale	DEAF	OCCELIA
Sylvain Delage Assistant familial	DEAF	OCCELIA
Anne Laure TOURNIAIRE Educatrice spécialisée	ESOPPE 17, 24 et 31 mars : 21heures	Interne ACOLEA
Toute l'équipe	Premiers Secours en Santé Mentale 26 et 28 septembre : 15heures	Interne ACOLEA
Anne Laure TOURNIAIRE Educatrice spécialisée	NEMO Mars 2023 : 7heures	Troizaire

Deux assistants familiaux ont bénéficié de la formation en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'Assistant Familial.

Afin de soutenir les professionnels dans l'accompagnement des enfants et adolescents présentant des « troubles du comportements » importants, une formation sur les 1ers secours en santé mentale a été organisée.

Cette formation avait pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances des professionnels sur la santé mentale
- de déstigmatiser les personnes vivant un trouble de santé mentale
- d'apprendre à élaborer un plan d'action pour aller vers un jeune concerné par un trouble de santé mentale
- d'apprendre à répertorier les ressources de son territoire

## 2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

### 2.1 Faits marquants

L'ensemble de l'équipe a été très touchée par le départ brutal d'une jeune, qui suite à une fugue en juin pour aller voir ses parents, aurait été emmenée, par ceux-ci dans leur pays d'origine (Roumanie). Durant de nombreux mois, un étroit travail de collaboration s'est mis en place avec le service de l'ASE et nous avons longtemps espéré son retour.

### 2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Une journée a été organisée par le service au parc animalier de Saint Martin la Plaine, réunissant tous les assistants familiaux et enfants du service.

Le temps plein de l'éducatrice au service a permis de mettre en place plusieurs sorties collectives notamment des sorties fratries renforçant ainsi les liens familiaux.

Durant l'été, des activités sportives et de loisirs ont été organisées avec les autres services du pôle (accrobranche, sortie au lac...).

### 2.3 Expression et participation des usagers

- ✓ Tous les enfants et adolescents accompagnés ont bénéficié de temps individuels avec l'éducatrice du service, en dehors de la présence de leur assistant familial, sous forme de sorties.
- ✓ Il en est de même pour des temps au service en présence de la cheffe de service sous forme de point projet ou de PAP (plan d'Action Partagé). Ces rencontres ont pu se faire en présence des parents lorsque ceux-ci sont venus.

### 2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Il n'y a pas eu de fiche d'incident au SAF en 2023, pour autant l'ensemble de l'équipe a été formé aux gestes de premiers secours en Santé Mentale.

## 2.5 Démarche qualité

### Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2019
1 <sup>ère</sup> évaluation interne	2016
1 <sup>ère</sup> évaluation externe	2017
Evaluation externe	2025

# 3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

## 3.1 Admissions

### 3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	2023	2022	2021
Admissions réalisées	2	4	5
Admissions non réalisées	5	2	7
Dont refus du service	5	2	5
Admissions en cours de traitement			
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>12</b>

Le faible nombre de demande d'admission s'explique par le fonctionnement spécifique des places en accueil familial. Ainsi toute demande de place pérenne passe par la CDA (Commission D'Admissibilité) de la Métropole. La cheffe de service ne se rend à la Commission que lorsqu'une place est vacante au SAF.

### 3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2023	2022	2021
Pas de place	5		1
Non adhésion du jeune			1
Non adhésion de la famille			
En limite d'âge à l'admission			
Maintien d'une mixité de genre			
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune		2	4
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement			
Autres			
<b>TOTAL REFUS D'ADMISSION</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>6</b>

Les 5 demandes qui apparaissent sur ce tableau correspondent à des demandes qui ont été transmises au service sans passer la CDA. Pour cette année, elles ont toutes été refusées faute de place disponible.

### 3.1.3. Usagers admis

2 enfants ont pu être admis en 2023 grâce à l'embauche d'une nouvelle assistante familiale en octobre 2023 avec un agrément de 2 places. 100 % proviennent de la CDA

#### Caractéristiques des usagers admis dans l'année

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	2023	2022	2021
Moyenne d'âge des demandes	6,5	11,9	11,4
Pourcentage de filles dans les demandes	29%	33%	17%

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	2023	% année N	2022	2021
Métropole Lyon	6	86%	4	5
Département Rhône	1	14%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>		<b>4</b>	<b>5</b>

Age des usagers admis	2023	2022	2021
Moins de 3 ans	1		2
3 - 6 ans			
6 - 10 ans		1	
10 - 14 ans		3	1
14 - 16 ans			1
16 - 18 ans	1		1
18-21 ans			
<b>TOTAL DES ADMISSIONS</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

#### Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	2023	% année N	2022	2021
Métropole Lyon	2	100%	4	5
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>		<b>4</b>	<b>5</b>



PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	2023	% année N	2022	2021
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%	1	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	1
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	1	50%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	1	50%	0	1
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	2	2
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%	1	0
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>		<b>4</b>	<b>5</b>

Le très faible taux d'admission ne permet pas de faire de lecture des tableaux concernant le profil des demandes.

Un enfant de 18 mois a pu être accueilli chez cette nouvelle assistante familiale. Il sortait de la pouponnière à l'IDEF.

Une grande adolescente de 17 ans et enceinte a été admise chez cette même assistante familiale dans l'attente de son orientation à l'AME de l'IDEF.

Les demandes proviennent invariablement de la Métropole de Lyon.

Toutes les mesures sont des placements judiciaires confiés à l'ASE.

## Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	2023	2022	2021
Age pré-scolaire	1	0	1
Maternelle - Primaire - Collège	0	4	2
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0	0
SEGPA Collège	0	0	0
IME - IMPRO	0	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0	0
Université	0	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0	0
Apprentissage	0	0	1
Salarié	0	0	0
Descolarisation	1	0	1
Autres	0	0	0
CEPAJ	0	0	0
En recherche d'emploi	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

Aucun des 2 enfants admis n'étaient scolarisés, pour l'un car il n'est pas en âge pour l'autre car elle était enceinte et a été contrainte de rester alitée durant sa grossesse.

## Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	2023	2022	2021
Nombre d'accueils d'urgence	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
Nombre de jours	<b>200</b>	<b>292</b>	<b>214</b>
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Nous disposons précieusement d'une place d'accueil relais chez un de nos assistants familiaux.

Ce salarié dispose de capacités tout à fait incroyables à accueillir des enfants avec des troubles multiples, en rupture, suite à des passages à l'acte dans les établissements.

Cet accueil permet à notre Pôle ainsi qu'à certains établissements de l'Association ACOLEA de disposer d'un lieu ressource ou de mise à distance.

Nous ne lui connaissons pas de profil qu'elle refuse d'accueillir, elle est souple et disponible, et semble savoir s'adapter à chaque jeune que nous lui confions.

Ainsi sur l'année 2023 elle a accueilli 11 enfants et adolescents.

## Commentaires :

L'ensemble des enfants et adolescents, pris en charge en relais (soit 11 enfants) provient d'établissements et services de l'association ACOLEA :

- Pour 1 d'entre eux, il s'agit d'une mise à l'abri du service de placement externalisé : 13 jours
- Pour 1 d'entre, d'une jeune du service Apparté : 38 jours
- Pour 1 d'entre eux ils proviennent de la MECS Notre Dame : 16 jours
- Pour 1 d'entre eux du Foyer du Passage : 8 jours
- Pour l'un d'entre eux du jeune frère d'une adolescente suivie au 43

Quelques soient leurs provenances et leurs durées toutes les mesures accompagnées dans ce cadre font suite à une « mise à distance » évaluée comme nécessaire du lieu de vie d'origine.

1 enfant était accueilli depuis plusieurs années chez la même assistante familiale, au rythme d'un week-end sur 2 et une partie des vacances scolaires. Un lien d'attachement fort existait mais les troubles de cet enfant ne nous ont pas permis de poursuivre cet accompagnement.

2 jeunes filles du foyer Saint Michel ont fait des séjours de « mise à pied » sur cette place relais.

1 jeune fille du STEP y a été également accueillie ainsi que 2 enfants de la MECS Claire Demeure.

## 3.2 Usagers suivis dans l'année

15 enfants ont bénéficié d'une place au SAF en 2023, le chiffre est constant depuis les 3 dernières années :

- 8 enfants soit 53% sont des sœurs de 3 familles différentes (1 fratrie de 4 et 2 fratrie de 2)
- 1 fratrie de 4 est accueillie, chez 2 assistants familiaux
- 1 fratrie de 2 est accueillie chez 2 assistants familiaux
- 1 fratrie de 2 est accueillie chez 1 assistante familiale.

Cette particularité a fortement activé le travail en équipe puisque le SAF compte 7 familles d'accueil dont 4 sont mobilisées autour de 2 fratries.

### 3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	2023	2022	2021
Moins de 3 ans	1	0	1
3 - 6 ans	3	3	1
6 - 10 ans	3	2	3
10 - 14 ans	3	7	4
14 - 16 ans	2	0	1
16 - 18 ans	1	2	3
Plus de 18 ans	2	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	2023	2022	2021
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	11,0	11,2	11,3
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	4,5	3,7	4,5
Pourcentage de filles dans les accompagnements	67%	60%	64%

Durée de l'accueil	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
De moins de 6 mois	2	2	2
De 6 mois à 1 an	1	2	3
De 1 à 2 ans	2	4	4
De 2 à 5 ans	8	5	
De 5 à 10 ans			
De 10 à 15 ans	2	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

Nous observons de grandes variables sur les âges des enfants allant de 18 mois à 19 ans.

Les durées moyennes d'accompagnement ne sont pas représentatives des écarts puisque une jeune est arrivée depuis 2 mois et un autre vit chez la même assistante familiale depuis 17 ans.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	2023	2022	2021
Métropole Lyon	14	14	13
Département Rhône	0	0	0
PJJ	0	0	0
Autre Département	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	2023	2022	2021
Placement judiciaire confié	15	15	14
Placement administratif	0	0	0
Placement direct par le juge	0	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0	0
Accueil d'urgence	0	0	0
Accueil de jour	0	0	0
Autre mesure	0	0	0
Aucune mesure	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

Tous les enfants du SAF sont placés sous forme de placement judiciaire.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	2023	% année N	2022	2021
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	1	7%	1	1
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	4	27%	4	4
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	2	13%	3	3
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	1	7%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	3	20%	0	1
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	5	4
Territoire MDM Villeurbanne	3	20%	1	0
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	1	7%	1	1
PJJ STEM0 Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>		<b>15</b>	<b>14</b>

### 3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2023	2022	2021
Age pré-scolaire	1	0	1
Maternelle - Primaire - Collège	9	11	8
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	1	2	1
SEGPA Collège	0	0	0
IME - IMPRO	1	0	0
Lycée - Lycée prof	2	2	3
Université	0	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0	0
Apprentissage	0	0	1
Salarié	0	0	0
Déscolarisation	1	0	0
Autres	0	0	0
Cepaj	0	0	0
En recherche d'emploi	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

60% des enfants accompagnés cette année sont dans un cursus scolaire relevant du milieu ordinaire, contre 86 % l'année dernière et 93% en 2021.

Nous observons qu'une plus grande partie des enfants suivis au SAF ont des troubles de l'apprentissage qui nécessitent un accompagnement particulier. 40% des enfants bénéficient de soutiens sous différentes formes de type orthophonie, psychomotricité, soutien scolaire.

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	2023	2022	2021
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence			
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)			3
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends		1	2
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	1	1	
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances			
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	14	13	9
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	2023	2022	2021
Nombre d'usagers concernés	10	9	7
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>			
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>			

93 % des enfants placés au SAF ne bénéficient d'aucun droit de visite et d'hébergement pour 87% en 2022.

1 enfant il rentre chez sa maman un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. 1 enfant a 1 appel téléphonique médiatisé par mois avec ses parents.

67% des enfants voient leur(s) parent(s) en visites médiatisées à la MDM de secteur.

- **Prises En Charge Partagées**

Absence de jeune en PECP cette année au SAF

- **Accueils relais et séjours de vacances (pour l'accueil familial)**

Concernant les séjours vacances, les enfants qui n'ont pas de droits d'hébergement en famille partent pour les plus grands en colonies de vacances et pour les plus jeunes en gîtes d'enfants. Il n'y pas de relais organisés entre les assistants familiaux au SAF.

Ces séjours sont des opportunités pour les enfants de découvrir d'autres environnements, de nouvelles activités, de développer des compétences sociales au contact d'autres adultes et enfants. Ils permettent également aux assistants familiaux de se ressourcer avec leurs membres de leur propre famille.

- **Evaluation annuelle des projets personnalisés**

La présence d'une éducatrice a permis la réalisation de DIPEC et de points projets très réguliers avec chacun des enfants, des partenaires de l'ASE et des parents lorsque cela était possible.

### 3.3 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	2023	2022	2021
Nombre de sortis	2	2	3

#### 3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	2023	2022	2021
Moins de 3 mois	0	1	0
4 à 12 mois	0	1	1
1 à 3 ans	0	0	1
Plus de 3 ans	2	0	1
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	11,24	0,42	6,4

#### 3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	2023	2022	2021
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille		0	1
Fin de mesure - Majorité	1	0	1
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0	0
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	0	2	1
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0	0
Déménagement et autres	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

#### 3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2023	2022	2021
Chez les parents sans SAEE		0	0
Chez les parents avec SAEE	0	0	0
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	1	0	1
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0	0



Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	0	2	2
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0	0
Chez un assistant familial	0	0	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0	0
En établissement hospitalier	0	0	0
En internat scolaire	0	0	0
En hôtel	0	0	0
Autre	1	0	0
Inconnu	0	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Deux enfants ont quitté le SAF en 2023.

Pour le premier jeune, il s'agit d'un départ qui a été très traumatisant pour le service et notamment pour l'assistante familiale ainsi que sa famille.

Cette jeune fille, qui était placée au SAF depuis 2019, a fugué pour aller voir ses parents après une sortie scolaire. Depuis, nous ne l'avons pas revue. Cette situation a pris une tournure dramatique, puisque par la suite, nous avons appris par le père que sa femme l'avait emmené en Roumanie.

De juillet à septembre 2023, en lien étroit avec les services de l'A.S.E., se sont enchaînées de longues semaines de procédures, avec la Gendarmerie de Corbas puis avec les services de Police en Roumanie, pour des démarches telles que : déclaration de fugue, inscription au fichier des personnes recherchées, demandes d'enquête pour "soustraction d'enfant"...

De novembre à janvier 2024, Monsieur, en Roumanie, donnait des nouvelles de manière sporadiques à l'ASE. De retour en France début janvier, M a tenté de faire pression auprès de l'ASE pour que sa fille puisse revenir en France sans être placée. Nous avons dû lui expliquer que seul le juge pouvait prendre cette décision et que cela ne se ferait certainement pas sous pression. Nous avons maintenu le plus longtemps possible la place de cette jeune fille au service. À ce jour, l'assistante familiale n'a pas repris son métier et est toujours en arrêt maladie.

Pour le second jeune ayant quitté le service, le départ est de toute autre nature puisqu'après 17 ans passés chez la même assistante familiale, il a demandé une fin de prise en charge du SAF ainsi qu'un arrêt de son CJM au 31 décembre 2023. Ce jeune homme, qui est en contrat

d'alternance pour un BTS, vient de s'installer dans un appartement avec sa compagne. Il s'agit d'un départ réussi et construit. Il est resté très en lien avec son assistante familiale.

## 5. Perspectives 2024

La plupart des services de placement familiaux sont confrontés à des départs liés à la retraite mais également à des démissions, des licenciements qu'ils n'arrivent pas à compenser par de nouvelles embauches.

Le SAF du pôle Ouest est pour l'instant épargné par ces difficultés de personnel. Cette stabilité du personnel s'explique par la grande proximité professionnelle entre les assistants familiaux et l'éducatrice, la cheffe de service et la psychologue. Les temps de réunion réguliers, la disponibilité et réactivité de ces trois professionnels constituent de précieux soutiens pour les assistants familiaux en cas de crises mais également dans les prises en charge des enfants au quotidien.

Alors que nous accueillons des enfants à problématiques multiples, en difficultés dans les apprentissages, exigeant de nombreux rendez-vous médicaux, impliquant un fort engagement des assistants familiaux, ces derniers restent attachés à ce service.

Aussi, et comme indiqué à plusieurs reprises dans ce rapport nous allons renouveler notre demande de temps d'éducateur à temps plein indispensable à la préservation de la stabilité des assistants familiaux et plus largement à celle du service.

Le service va également poursuivre l'accompagnement des assistants familiaux dans l'utilisation de NEMO, logiciel qui permet un partage d'informations ainsi qu'un suivi des interventions éducatives en temps réel et de façon sécurisée.

Enfin, le service va se préparer à l'évaluation prévue en 2025. Il va s'agir de familiariser et de mobiliser les assistants familiaux autour cette démarche, les informer sur les critères d'évaluation, les indicateurs de qualité de la prise en charge éducative, les préparer aux entretiens...